

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1186

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 42

Après l'alinéa 28, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *sexies* Le 8° est complété par les mots : « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation, étendant aux communautés urbaines existantes avant la promulgation de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 les nouvelles compétences reconnues aux communautés urbaines créées depuis cette date.